



Site NATURA 2000 "Massif de la Lauzière" (FR820003)



Synthèse du document d'objectifs



NATURA 2000 EN BREF...

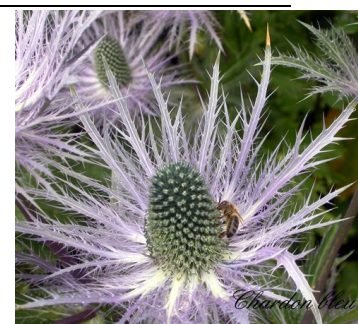
→ Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Ce réseau est mis en place en application de deux directives :

- la directives "Oiseaux" de 1979 ;
- la directive "Habitats" de 1992.

Le réseau abrite 1746 sites couvrant plus de 12,5% du territoire métropolitain. Chaque site est caractérisé par la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, qu'il importe de maintenir en bon état de conservation.



Le chardon bleu, une espèce d'intérêt communautaire

→ Le document d'objectif (DOCOB)

L'Etat français a choisi de mettre en place le réseau Natura 2000 par voie contractuelle. Il prévoit, à cet effet, l'élaboration d'un document d'objectifs pour chaque site Natura 2000.

Ce document, réalisé en concertation avec les acteurs du territoire, décrit l'état initial du site (habitats naturels, flore, faune, activités socio-économiques), définit ses enjeux et objectifs de gestion et les traduit en mesures susceptibles de maintenir ou de rétablir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Il répertorie les mesures éligibles aux aides financières au titre de Natura 2000 et précise les cahiers des charges à respecter. La charte Natura 2000, prévue par la loi sur le développement des territoires ruraux (dite loi DTR) de 2005, fait partie intégrante du document d'objectifs.

Les mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont mises en oeuvre par le biais de contrats rémunérés (contrats Natura 2000 ou mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) en milieu agricole) ou par l'adhésion à la charte. Le maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces dépend ainsi de l'implication volontaire des propriétaires ou de leurs représentants.

→ L'évaluation d'incidences Natura 2000

L'Etat français a mis en place un régime d'évaluation des incidences pour les projets susceptibles d'affecter significativement un site Natura 2000.

L'évaluation des incidences est une étude ciblée sur les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels les sites Natura 2000 ont été désignés, proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet. Les projets pourront être autorisés si les enjeux de conservation des sites ne sont pas menacés. Dans le cas contraire, les projets ne pourront être autorisés que s'ils répondent à certaines conditions et sous réserve de la mise en oeuvre de mesures compensatoires, après information ou avis de la Commission européenne.

→ Le comité de pilotage (COPIL)

Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage local. Cette instance, créée par arrêté préfectoral, rassemble les représentants des administrations et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des structures intercommunales, des organismes socioprofessionnels, des associations de protection de la nature, des propriétaires, gestionnaires et usagers du site ainsi que des experts scientifiques. Le président du comité de pilotage est désigné par ses membres élus en leur sein. Dans le site S17, il s'agit de M. René Vigne, président du Syndicat Mixte de la Lauzière ; l'administration est présente à titre consultatif.



Habitats rocheux, pelouses et landes d'altitude

Le COPIL est l'organe central du processus de concertation : il participe aux différentes étapes d'élaboration du document d'objectifs, définit avec l'opérateur l'organisation et le calendrier de travail, examine, amende et entérine les orientations prises et les documents produits à chaque étape de restitution des données. Le comité valide le DOCOB une fois terminé et est chargé par la suite de sa mise en oeuvre, avec l'appui possible d'une structure animatrice.

LOCALISATION ET SUPERFICIE DU SITE S17

Localisé dans le département de la Savoie, le site Natura 2000 "Massif de la Lauzière" se situe à cheval sur les vallées de la Basse-Maurienne et de la Basse-Tarentaise. Il s'étire sur plus de 20 km de long et s'étend sur **9543 ha** d'un seul tenant à l'exception d'une tourbière enclavée de 5 ha environ. Le site concerne 7 communes, dont 5 sont localisées en Maurienne : Argentine, Epierre, La Chapelle, Montsapey et Montgellafrey ; et 2 en Tarentaise : Bonneval Tarentaise et La Léchère.

HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le site S17 héberge 23 habitats d'intérêt communautaire (HIC). Ces habitats, étendus sur **7644 ha**, représentent 80% de la superficie totale de la zone.

Code Cb ¹	Nom de l'habitat	Surf. (ha)	Enjeu majeur du site ²	Menaces	Degré d'enjeu
Forêts					
41.11	Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles montagnardes	334	N	Pas de vulnérabilité particulière Destruction ponctuelle de peuplements en cas de projet de création de desserte	FAIBLE
41.41*	Erablaies de pentes, d'éboulis ou de ravins	231	O		MOYEN (habitat rare, enjeu majeur)
42.21	Pessières acidiphiles subalpines	1911	N		FAIBLE
42.211	Pessières mésophiles à myrtille	11	N		
42.212	Pessières à hautes herbes	184	N		

42.214	Pessières xérophiles à airelle rouge	101	N		
TOTAL		2772 ha (soit 36% surface HIC)			
Code Cb ¹	Nom de l'habitat	Surf. (ha)	Enjeu majeur du site ²	Menaces	Degré d'enjeu
Groupements arbustifs et landes d'altitude					
31.4	Landes alpines et boréales	901	N	Pas de menace avérée	FAIBLE
31.42	Landes acidiphiles à rhododendron ferrugineux	157	N		
31.43	Fourrés à genévrier nain	7	N		
31.44	Landes acidiphiles à camarine hermaphrodite et airelle à petites feuilles	218	N		
31.47	Landes à raisin d'ours	7	N		
TOTAL		1290 ha (soit 17% surface HIC)			
Pelouses, prairies et mégaphorbiaies					
36.3	Pelouses acidiphiles alpines et subalpines	1250	N	Embroussaillage lié à l'abandon du pâturage ou à l'abandon prolongé ou définitif de la fauche Intensification du pâturage Piétinement	MOYEN (habitats vulnérables)
36.31*	Pelouses à nard raide et groupements apparentés	146	N		FAIBLE
37.81	Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes	64	N		FORT (habitat rare, enjeu majeur, vulnérable)
37.88	Mégaphorbiaies au voisinage du bétail et des reposoirs	39	N		
38.3	Prairies de fauche de montagne	135	O		
TOTAL		1634 ha (soit 21% surface HIC)			
Rochers et éboulis					
61.1	Éboulis siliceux sous climat froid	1015	N	Intensification du pâturage Piétinement	FAIBLE
61.3	Éboulis siliceux thermophiles pyrénéo-alpins	34			
62.2	Falaises continentales siliceuses	863	N	Pas de menace avérée	
63.2	Glaciers rocheux	11	N	Réchauffement climatique (facteur global)	
TOTAL		1923 ha (soit 25% surface HIC)			
Habitats liés à l'eau					
5	Zones humides (tourbières, marais)	20	N	Piétinement Pollution par effluents domestiques	MOYEN (habitats rares, en régression globale)
51.1*	Tourbières hautes actives	2	N		
54.2	Bas marais alcalins	3	N		
TOTAL		25 ha (soit < 1% surface HIC)			

Remarque : Les fourrés d'aulne vert, très présents dans le massif de la Lauzière (1280 ha), ne figurent pas dans le tableau car ils ne constituent pas un habitat d'intérêt communautaire.

Le site accueille, par ailleurs, 4 espèces d'intérêt communautaire :

	Code N2000	Nom français	Enjeu majeur	Menace	Degré d'enjeu
Sp. végétale	1604	Chardon bleu	O	Embroussaillage lié à l'abandon des pratiques agricoles Pâturage printanier et/ou intensif Cueillette	FORT (espèce rare, enjeu majeur, vulnérable)
Sp. animale	1078	Ecaille chinée	N	Pas de menace avérée	FAIBLE
	1352	Loup	N	Non traité dans le cadre du DOCOB	
	1361	Lynx	N		

MESURES PROPOSÉES POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Les mesures correspondent aux actions techniques à mettre en oeuvre pour maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ces mesures ont été définies en concertation avec les acteurs locaux, en fonction des degrés d'enjeu identifiés. Elles relèvent de 4 thématiques principales :

- la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- l'amélioration des connaissances scientifiques par la réalisation d'études et de suivis ;
- l'accueil et l'information du public et des usagers ;
- l'animation du DOCOB.



Forêt à érable sycomore et frêne

→ Gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Type de mesure	Habitats ou espèces visés	Détail de la mesure	Outil contractualisable de mise en oeuvre
Bonnes pratiques	Tous	Le détail des mesures proposées est contenue dans la charte Natura 2000	Charte Natura 2000
Gestion allant au-delà des bonnes pratiques	Erbraies de pente, d'éboulis ou de ravins (41.41*)	Pas d'exploitation sylvicole (libre évolution dynamique)	Contrat Natura 2000
		Réalisation de coupes avec recommandations	-
	Pelouses acidiphiles subalpines (36.3 ; 36.31) et mégaphorbiaies (37.81 ; 37.88)	Maintien du pâturage extensif	MAET ou contrat Natura 2000
		Réouverture des pelouses ou des mégaphorbiaies abandonnées par débroussaillage	MAET ou contrat Natura 2000
	Prairies de fauche de montagne (38.3)	Réintroduction et maintien de la fauche	MAET ou contrat Natura 2000
		Maintien du pâturage extensif	MAET
		Réouverture des prairies de fauche abandonnées par débroussaillage	MAET ou contrat Natura 2000
	Chardon bleu	Réouverture des prairies à chardon bleu par débroussaillage	Contrat Natura 2000
		Entretien des prairies à chardon bleu par la fauche ou par débroussaillage léger	Contrat Natura 2000
		Mise en défens des populations	Contrat Natura 2000
Surveillance des stations menacées par la cueillette		-	
Montant estimé pour la mise en oeuvre des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (€ HT)			298 945

→ Etudes et suivis

Type de mesure	Habitats ou espèces visés	Détail de la mesure
Complément de l'état initial	Chardon bleu	Etude du chardon bleu
	Pelouses acidiphiles subalpines (36.3 ; 36.31), mégaphorbiaies (37.81 ; 37.88), prairies de fauche (38.3)	Etude des milieux ouverts herbacés (typologie des pelouses, prairies et mégaphorbiaies)
Recherche d'enjeu biologique supplémentaire		Etude des zones humides
		Etude des chiroptères
		Etude des amphibiens
Affinage des modalités de gestion préconisées	Chardon bleu	Suivi des populations de chardon bleu
	Tous	Suivi des habitats d'intérêt communautaire
Montant estimé pour la mise en oeuvre des études et suivis (€ HT)		78 000

→ Accueil et information du public et des usagers

Type de mesure	Habitats ou espèces visés	Détail de la mesure	Outil contractualisable de mise en oeuvre
Maîtriser la fréquentation touristique et organiser la circulation pédestre	Tous	Entretien des sentiers	
		Améliorer la signalétique et la matérialisation de l'itinéraire	
		Eviter le piétinement sur certaines zones	Contrat Natura 2000
Informer et sensibiliser le public et les usagers	Tous	Informer et sensibiliser par de l'animation	
		Mettre en place des outils de communication (panneaux et plaquettes d'information, expositions, sentiers à thèmes...)	Contrat Natura 2000 ou autre
Montant estimé pour la mise en oeuvre des mesures d'accueil et d'information du public et des usagers (€ HT)			62 000

→ Animation du DOCOB

L'animation du DOCOB, appelé communément "conduite de projet", comprend une série de mesures permettant d'assurer une mise en oeuvre efficace du document d'objectifs. Cette animation est assurée par le Syndicat Mixte de la Lauzière dans le site S17.

Type de mesure	Habitats ou espèces visés	Détail de la mesure
Gestion administrative du dossier	Tous	Préparer, animer et réaliser les compte-rendus des réunions du comité de pilotage local
		Réaliser l'étude cadastrale
Animation foncière	Tous	Caler les limites du site S17 sur le parcellaire cadastral
		Informer et sensibiliser par de l'animation
Animation des mesures contractualisables	Habitats et espèces visés par les mesures	Animer et réaliser le montage des contrats Natura 2000 et des MAET
		Suivre la mise en oeuvre des contrats et des MAET
Animation des mesures non contractualisables	Habitats et espèces visés par les mesures	Animer et suivre la mise en oeuvre des études, des suivis, la conception des outils de communication...
Animation de la charte	Tous	Recenser les adhérents potentiels et promouvoir la charte auprès de ces derniers
Montant estimé pour l'animation du document d'objectifs (€ HT)		15 000/an



Prairie de fauche

Le massif du Grand Arc présente des caractéristiques climatiques, géologiques et topographiques identiques à celui de la Lauzière. Il héberge les mêmes habitats naturels et est caractérisé par des problématiques équivalentes (agriculture et fermeture des milieux, tourisme doux...).

Les mesures préconisées dans le cadre du document d'objectifs du site S17 devraient s'appliquer de façon globale au projet d'extension du site sur le massif du Grand Arc.

1. Code Corine Biotopes
2. Un site Natura 2000 peut porter une responsabilité particulière dans la sauvegarde d'habitats ou d'espèces spécifiques, soit parce que ces derniers trouvent sur le site une expression optimale, soit parce qu'ils constituent une priorité en terme de rareté.